Comité Départemental de Badminton de l'Ain
Maison de la Culture et de la Citoyenneté – 4 Allée des Brotteaux
CS 70270 – 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Site : www.badminton01.fr

Compte-Rendu consultation Inter Clubs Départementaux

Présents : Grégory Favellet (Ambérieu-en-Bugey et élu CODEP), Jérôme Violet (Prévessin-Moëns), Jean-Charles Grimaud (Bourg-en-Bresse Ceyzériat), David Bredy (Chatillon-sur-Chalaronne), Tom Delavière (Saint-Genis-Pouilly), Olivier MORIER (responsable de la gestion des IC) et Antoine Charbonnet (salarié CODEP).

Absents/Excusés : Marine Bertrand (Ambérieu-en-Bugey), Bruno Faure (Trévoux), Lilian Galozio (Ambérieu-en-Bugey), Patrick Sinan (Poncin), François Dionisi (Prévessin-Moëns) et Carole Arène Garcia (Ambérieu-en-Bugey).

Début de la réunion à 18h45 avec appui du document rédigé par Antoine (cf. pièce jointe).

Grégory se charge de la présentation orale.

Voici les questions/remarques qui sont ensuite ressorties :

Jean-Charles : Comme se traduit le refus de monter ?
Greg : une seule dérogation par équipe seulement, et celle-ci doit être motivée par un courrier.

Tom : la D4 doit servir de tampon pour accueillir de nouvelles équipes en début de saison.

Tom : 5 équipes en D1 tout le temps ?
Antoine : Non, on veut tendre vers 6 équipes mais de 6 clubs différents (ce qui n'était pas possible cette saison).

Jean-Charles : attention si 2 DH et 2 rencontres par journée, cela réduit un garçon à ne faire que 2 matchs. Pas facile de faire venir un garçon pour seulement 2 matchs. Si la journée contient 3 rencontres, cela fait plus de matchs.
Antoine : La solution serait de préconiser aux capitaines de faire un roulement concernant le garçon qui ne fait qu'un match par rencontre sur une même journée OU ALORS réformer la composition des rencontres avec 3 garçons en gardant 2 doubles hommes MAIS un seul simple homme (un garçon peut faire 2 doubles et les deux autres garçons font un double et un autre match (simple ou mixte), c'est peut-être une piste pour l'avenir.

Olivier : la D2 passe de 7 à 8 équipes.

Tom : 2 poules de 4 dans une division = possibilité de faire des poules géographiques (peut-être)
Olivier : pas si évident que cela à faire
Greg : il faut faire en sorte que les équipes se s'affrontent pas à l'identique 2 saisons de suite.
Antoine : l'idée première de faire 2 poules est de pouvoir organiser une journée de barrages à la fin. La notion de tête de série dans les deux poules seront donc à prioriser.

Tom : convivialité = pot de fin de rencontres à la fin de l'après-midi ?
Greg : difficile de l'imposer, quand par exemple on voit que toutes les équipes partent rapidement après leurs rencontres et n'assistent pas à la dernière rencontre de la journée (cf. D2)

David : Concernant les IC loisirs, mettre plus de doubles hommes, dames et mixtes (et peut-être éventuellement garder un simple homme) serait une bonne chose.
Antoine : la réforme IC est globale et englobe donc les IC loisirs à moyen/long terme. Un questionnaire de satisfaction permettra aux participants de cette division de donner leur avis.

Olivier : 2 poules de 4 peuvent se jouer dans 2 salles de 4 terrains différentes (proximité) ou bien dans une même salle de 7 terrains (si problématique de disponibilité des gymnases).

Jérôme : Au delà du problème inhérent à chaque club pour la constitution des équipes, dans le pays de Gex, on se heurte à la concurrence avec les interclubs suisses, parce que beaucoup de joueurs jouent des 2 côtés de la frontière. Hors en ICD, le règlement interdit de faire les IC des 2 côtés. J'aurai voulu savoir si c'était possible de lever cette interdiction, sachant qu'elle n'existe déjà plus en ICR.
Olivier : Je te confirme que la règle n'existe également plus en ICD depuis une saison voire même 2. Elle était dans l'article 9 du règlement auparavant. Donc les joueurs et joueuses peuvent très bien participé aux 2 championnats (suisse et français) et ce sera toujours le cas la saison prochaine.

Le règlement actuel des ICD sera modifié et ajusté en conséquence, puis communiqué avant la fin de la saison.

Fin de la réunion à 19h45.